

Le bon flow

au bivouac en Loire et Vienne

Synthèse

Principe à transmettre

Le bivouac en Loire-Anjou-Touraine **n'est ni libre ni systématique**. Il est **exceptionnel, très encadré et localisé**, pour préserver des milieux naturels fragiles (îles, grèves, faune nicheuse...).

→ Message clé :

Une nuit légère, au bon endroit, sans laisser de trace.

Définitions simples (à dire aux visiteurs)

Le bivouac =

- **1 nuit maximum**
- du **coucher au lever du soleil**
- avec une **installation légère, sans aménagement et sans trace au départ**

Il est possible **dans certains secteurs seulement**, jamais partout.

Où le bivouac peut-il être possible (sous conditions) ?

- Hors routes et chemins
- Avec l'accord du propriétaire
- Dans certaines communes selon horaires, durée et type d'installation



Conseils à donner

- Arriver tard, repartir tôt
- Pas de feu, pas de déchets
- Une nuit seulement

Où le bivouac est-il interdit ?

- Réserves naturelles régionales (Joreau, Champagne de Méron, Marais de Taligny)
- Sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels
- Sites classés ou inscrits
- Abords de captages d'eau potable ou de monuments historiques
- Certains Arrêtés préfectoraux de protection de biotope



Ne pas s'installer, même pour une nuit





Zones sensibles – APPB (Arrêtés préfectoraux de protection de biotope)

- Grèves de sable de la Loire entre La Daguenière et Montsoreau (49)
- Île Garaud aux Coteaux-sur-Loire (37)

 **Bivouac interdit, notamment au printemps-été (période de nidification)**

Votre rôle

- Toujours inviter à vérifier localement (panneaux, mairie, Office de Tourisme)
- Expliquer que la Loire et la Vienne sont vivantes et réglementées
- Orienter vers des alternatives autorisées si besoin
- Rappeler les risques naturels : crues rapides, météo, isolement



Le message final à partager

En Loire ou en Vienne, on ne s'installe pas. On passe.
Un bivouac réussi est un bivouac qu'on ne voit plus au matin.

Le bon *flow* au bivouac

**Une nuit légère, au bon endroit,
sans laisser de trace**

